



Assemblée générale

Cinquante et unième session

55^e séance plénière

Lundi 11 novembre 1996, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

La séance est ouverte à 10 heures.

Cyclone en Inde

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale souhaite exprimer sa profonde sympathie au Gouvernement et au peuple indiens à la suite des pertes tragiques de vies humaines et des dégâts matériels considérables provoquées par le cyclone en Inde.

Point 17 de l'ordre du jour (*suite*)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

a) Élection des membres de la Commission du droit international

Notes du Secrétaire général concernant les candidats (A/51/177 et Add.1 à 9)

Note du Secrétaire général concernant la liste récapitulative des candidats (A/51/653)

Notes du Secrétaire général concernant les déclarations des qualifications des candidats (A/51/178 et Add.1)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux dispositions du chapitre I du statut de la Commis-

sion du droit international, les 34 membres de la Commission doivent être élus pour un mandat de cinq ans prenant effet le 1er janvier 1997.

Les notes du Secrétaire général concernant les candidats sont contenues dans les documents A/51/177 et Add.1 à 9.

Les membres se souviendront qu'à sa 52e séance plénière, le 5 novembre 1996, l'Assemblée a décidé de demander au Secrétaire général de publier une liste récapitulative contenant les noms des nouveaux candidats et les informations reçues après la date limite de présentation des candidatures.

À ce propos, l'Assemblée est saisie de la note du Secrétaire général contenue dans le document A/51/653 daté du 5 novembre 1996, qui récapitule dans l'ordre alphabétique la liste des candidats présentés par les gouvernements des États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'élection à la Commission du droit international.

Les notes du Secrétaire général concernant les déclarations des qualifications des candidats sont contenues dans le document A/51/178 et Add.1.

Il y a maintenant 50 candidats éligibles à cette élection.

Je rappelle que les personnes qui seront élues à la Commission du droit international doivent posséder chacune les qualifications requises — c'est-à-dire que ces personnes

doivent posséder une compétence reconnue en matière de droit international. Le statut prévoit également que la représentation des principales formes de civilisation et des principaux systèmes juridiques du monde doit être assurée au sein de la Commission dans son ensemble.

Conformément au statut, les membres de la Commission sont rééligibles. La composition actuelle de la Commission figure à l'annexe au document A/51/177 du 26 juin 1996.

Conformément à l'article 92 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'élection aura lieu au scrutin secret.

Conformément au paragraphe 3 de la résolution 36/39 de l'Assemblée générale, les 34 membres seraient élus selon les critères suivants :

- a) Huit ressortissants d'États d'Afrique;
- b) Sept ressortissants d'États d'Asie;
- c) Quatre ressortissants d'États d'Europe orientale;
- d) Sept ressortissants d'États d'Amérique latine et des Caraïbes;
- e) Huit ressortissants d'États d'Europe occidentale et autres États.

Les bulletins de vote reflètent ce critère. Les représentants sont priés d'inscrire une croix à la gauche du nom des candidats pour lesquels ils souhaitent voter, dont le nombre ne doit cependant pas dépasser le nombre de sièges alloués à chaque région. Les représentants ne peuvent voter que pour les candidats dont les noms figurent sur les bulletins de vote.

J'informe les membres de l'Assemblée que le nombre de candidats, qui ne doit pas dépasser le nombre de sièges à pourvoir, ayant obtenu le plus grand nombre de voix et pas moins que la majorité des voix des États Membres présents et votants, seront déclarés élus. En cas de partage égal des voix pour un siège restant, il sera procédé à un tour de scrutin limité aux candidats ayant obtenu un nombre égal de voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Les bulletins de vote marqués «A», «B», «C», «D» et «E» vont - maintenant être distribués. Je prie les représentants de n'utiliser que ces bulletins de vote et, comme je l'ai déjà dit, d'inscrire une croix à la gauche du nom des candidats pour lesquels ils souhaitent voter, mais dont le nombre ne doit pas dépasser le nombre de sièges attribués à chaque région. Un bulletin de vote contenant plus de voix que le nombre de sièges attribués à la région pertinente sera déclaré nul.

En conséquence, je demande aux représentants de s'assurer que les bulletins de vote marqués «A», pour les États d'Afrique, ne portent pas les noms de plus de huit candidats; que les bulletins de vote marqués «B», pour les États d'Asie, ne portent pas les noms de plus de sept candidats; que les bulletins de vote marqués «C», pour les États d'Europe orientale, ne portent pas les noms de plus de quatre candidats; que les bulletins de vote marqués «D», pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes, ne portent pas les noms de plus de sept candidats; et que les bulletins de vote marqués «E», pour les États d'Europe occidentale et autres États, ne portent pas les noms de plus de huit candidats.

Sur l'invitation du Président, M. Ahsan (Bangladesh), M. Serdzukou (Biélarus), Mme Alvarez (Cuba), Mme Mattila (Finlande) et M. Mwangi (Kenya) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 10 h 35, est reprise à 12 h 45.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant:

Groupe A — États d'Afrique

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	181
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	0
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	181
<i>Nombre d'abstentions :</i>	0
<i>Nombre de votants :</i>	181
<i>Majorité requise :</i>	91
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	

M. Nabil Elaraby (Égypte)	151
M. James Lutabanzibwa Kateka (République-Unie de Tanzanie)	133
M. Christopher John Robert Dugard (Afrique du Sud)	130

M. Doudou Thiam (Sénégal)	128
M. Mohamed Bennouna (Maroc)	119
M. Emmanuel Akwei Addo (Ghana)	105
M. Guillaume Pambou-Tchivounda (Gabon)	97
M. Peter C. R. Kabatsi (Ouganda)	95
M. Kamil Idris (Soudan)	93
M. Edilbert Razafindralambo (Madagascar)	86
M. Sikhe Camara (Guinée)	80
M. Maurice Kamto (Cameroun)	70
M. Elton Mawina Singini (Malawi)	59
M. Salifou Fomba (Mali)	58

Groupe B : États d'Asie

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	181
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	0
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	81
<i>Nombre d'abstentions :</i>	0
<i>Nombre de votants :</i>	181
<i>Majorité requise :</i>	91
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	

M. Awn Shawkat Al-Khasawneh (Jordanie)	142
M. Pemmaraju Sreenivasa Rao (Inde)	141
M. Chusei Yamada (Japon)	141
M. He Qizhi (Chine)	127
M. Husain Al-Baharna (Bahreïn)	122
M. Mochtar Kusuma-Atmadja (Indonésie)	106
M. Raul I. Goco (Philippines)	96
M. Andreas D. Jacovides (Chypre)	84
M. Djamchid Momtaz (République islamique d'Iran)	78
M. Najeeb Al-Nauimi (Qatar)	64
M. John de Saram (Sri Lanka)	60
M. Churamani Raj Singh Malla (Népal)	51

Groupe C : États d'Europe orientale

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	181
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	0
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	181
<i>Nombre d'abstentions :</i>	1
<i>Nombre de votants :</i>	180
<i>Majorité requise :</i>	91
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	

M. Zdzislaw Galicki (Pologne)	147
-------------------------------	-----

M. Teodor Viorel Melescanu (Roumanie)	139
M. Igor Ivanovich Lukashuk (Fédération de Russie)	138
M. Václav Mikulka (République tchèque)	136
M. Volodymyr A. Vassylenko (Ukraine)	131

Groupe D : États d'Amérique latine et des Caraïbes

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	181
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	0
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	181
<i>Nombre d'abstentions :</i>	2
<i>Nombre de votants :</i>	179
<i>Majorité requise :</i>	90
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	

M. João Clemente Baena Soares (Brésil)	156
M. Bernardo Sepúlveda (Mexique)	145
M. Enrique J. A. Candiotti (Argentine)	137
M. Didier Operti Badan (Uruguay)	129
M. Jorge E. Illueca (Panama)	127
M. Mauricio Herdocia Sacasa (Nicaragua)	126
M. Victor Rodríguez-Cedeño (Venezuela)	119
M. Luis Solari Tudela (Pérou)	113
M. Nicholas Joseph Orville (Liverpool (Dominique))	91
M. Francisco Villagrán Kramer (Guatemala)	38

Groupe E : États d'Europe occidentale et autres États

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	181
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	0
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	181
<i>Nombre d'abstentions :</i>	1
<i>Nombre de votants :</i>	180
<i>Majorité requise :</i>	91
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	

M. Gerhard Hafner (Autriche)	167
M. Luigi Ferrari Bravo (Italie)	166
M. Alain Pellet (France)	161
M. Bruno Simma (Allemagne)	159
M. Robert Rosenstock	

(États-Unis d'Amérique)	151	M. Ian Brownlie (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	150
		M. James Richard Crawford (Australie)	146
		M. Constanin P. Economides (Grèce)	135
		M. Brice De Ruyver (Belgique)	132

Ayant obtenu la majorité requise, M. Emmanuel Akwei Addo (Ghana), M. Husain Al-Baharna (Bahreïn), M. Awn Shawkat Al-Khasawneh (Jordanie), M. João Clemente Baena Soares (Brésil), M. Mohamed Bennouna (Maroc), M. Ian Brownlie (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), M. Enrique J. A. Candiotti (Argentine), M. James Richard Crawford (Australie), M. Christopher John Robert Dugard (Afrique du Sud), M. Constanin P. Economides (Grèce), M. Nabil Elaraby (Égypte), M. Luigi Ferrari Bravo (Italie), M. Zdzislaw Galicki (Pologne), M. Raul I. Goco (Philippines), M. Gerhard Hafner (Autriche), M. He Qizhi (Chine), M. Mauricio Herdocia Sacasa (Nicaragua), M. Jorge E. Illueca (Panama), M. Peter C. R. Kabatsi (Ouganda), M. James Luta-

banzibwa Kateka (République-Unie de Tanzanie), M. Mochtar Kusuma-Atmadja (Indonésie), M. Igor Ivanovich Lukashuk (Fédération de Russie), M. Teodor Viorel Melescanu (Roumanie), M. Václav Mikulka (République tchèque), M. Didier Operti Badan (Uruguay), M. Guillaume Pambou-Tchivounda (Gabon), M. Alain Pellet (France), M. Pemmaraju Sreenivasa Rao (Inde), M. Victor Rodríguez-Cedeño (Venezuela), M. Robert Rosenstock (États-Unis d'Amérique), M. Bernardo Sepúlveda (Mexique), M. Bruno Simma (Allemagne), M. Doudou Thiam (Sénégal) et M. Chusei Yamada (Japon) sont élus membres de la Commission du droit international pour un mandat de cinq ans commençant le 1er janvier 1997.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je félicite les personnes qui viennent d'être élues à la Commission du droit international et je remercie les scrutateurs de leur concours pendant cette élection.

L'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 17 a) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 heures.